

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARTHE

Séance du 22 juillet 2019

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

### ❖ COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2020 sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Suite à un accord amiable prévu par les textes entre les 27 communes, nous avons la possibilité d'acter un conseil communautaire à 51 membres au lieu de 45. Cet accord, pour être valable, doit être validé par délibérations concordantes avant le 31 août par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté. Soit pour la CCCLG, 18 communes représentant au moins 6370 habitants ou 14 communes représentant 8490 habitants. La commune de Casteljaloux devant obligatoirement y être favorable.

Le Conseil Municipal de Sainte-Marthe valide l'accord local fixant la répartition à 51 membres, répartis comme suit : 1 commune x 16 représentants, 9 communes x 2 représentants, et 17 communes x 1 représentant (Ste-Marthe se voyant attribuer 2 représentants).

### ❖ MOTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU SERVICE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOT-ET-GARONNE

La réforme de l'Etat voulue par le gouvernement implique une réorganisation des services, et notamment ceux de la Direction Générale des Finances Publiques.

Concrètement, cela se traduirait, en Lot-et-Garonne, par la fermeture des Trésoreries de Casteljaloux, Miramont, Aiguillon, Nérac et Monflanquin, et la mise en place d'un simple accueil du public par un agent de proximité, dont les modalités ne sont pas encore connus. Malgré cela, les Trésoreries de Marmande et Villeneuve ne conserveraient qu'un service de gestion comptable. Seule la ville d'Agen disposerait d'un panel complet de services aux collectivités et à la population.

Les communautés de communes auraient la possibilité « d'héberger » un conseiller financier, mais cette solution ne paraît ni adéquate ni faisable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la motion proposée par le Conseil Départemental qui rejette ce plan de réforme. Le Conseil Municipal approuve la motion de défense du service des finances publiques de Lot-et-Garonne.

### ❖ PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située « Au Bourg », derrière le lotissement communal, et dont l'accès n'est possible que par la D289. En effet, lors de la construction du lotissement, seul un passage d'à peine 3 mètres entre 2 parcelles a été prévu, rendant l'accès compliqué. Afin de pouvoir développer ce terrain de 5830 m<sup>2</sup> (plusieurs projets totalement différents sont à l'étude comme la vente ou l'implantation de panneaux photovoltaïques entre autres), Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire dans le but de lui proposer d'acheter une bande de 8x75m pour accéder à notre parcelle car les services du département ne sont pas favorables à un accès par la D289. Le propriétaire attend une offre de la Commune. Le Conseil a statué sur une somme et charge Monsieur le Maire de lui présenter, sachant qu'il y aura les frais de notaire et de géomètre en sus.

### ❖ ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2021-2024

La commune a souscrit au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire conclu par le Centre de Gestion, permettant de couvrir les obligations statutaires des employeurs territoriaux (congés de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident de service, décès) du 01/01/2017 au 31/12/2020. Vu la complexité de la mise en concurrence de ce type de contrat, le CDG nous propose à nouveau de négocier la prochaine police d'assurance pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sans engagement sur une future adhésion. Le Conseil approuve la démarche du Centre de Gestion.

### ❖ ENTRETIEN PARCELLAIRE DES PEUPLERAIES

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur Lionel Procedes, Directeur de l'Agence Alliance Forêts Bois, afin de lui demander un état des lieux de nos peupleraies plantées en 2017. Il s'avère qu'il y a une végétation abondante qu'il convient de réduire rapidement. Pour cela, il propose un disquage croisé des interlignes pour un tarif de 160€ HT l'hectare. Devant l'urgence de la situation, Monsieur le Maire lui a donné son accord.

Concernant l'évaluation des plançons morts, l'élagage et l'entretien futur, Monsieur Procedes doit nous fournir un devis.

### ❖ DIVERS

#### - ACHAT DEBROUSSAILLEUSE

Lors de la réunion du 17 juin, l'assemblée avait approuvé le principe de l'achat d'une nouvelle débroussailleuse. Monsieur le Maire a chargé l'agent technique de démarcher les fournisseurs. Deux devis ont été présentés, et nous avons retenu celui de Carré Vert pour un total de 593,00€ TTC, en fonction du matériel et du suivi de l'entretien. Le Conseil valide l'achat.

#### - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Comme chaque année, Monsieur le maire a participé au tirage au sort des jurés d'assises à Casteljaloux, commune centralisatrice. Trois électeurs ont été retenus sur la commune. Ils ont été prévenus par courrier. Ce tirage au sort n'implique pas une convocation.

#### - SYNDICAT DE L'AVANCE

Suite à des discordances politiques, le Président du Syndicat a présenté sa démission. Le Syndicat est actuellement en attente de redémarrage, et l'ancien bureau devra assumer la transition pour l'approbation des nouveaux statuts.

#### - FIBRE

Monsieur le Maire fait état des avancées du projet d'implantation de la fibre. Après quelques erreurs de communication du syndicat Lot-et-Garonne Numérique, il leur a dressé un courrier, qui a débouché sur un rendez-vous ce jour. Même si les points relais ont changé pour la commune (Samazan et Grézet au lieu de Fourques et Samazan), les dernières dates prévues devraient être respectées, à savoir : automne 2019 pour le nord de la commune (nord autoroute) et automne 2020 pour la totalité du territoire. Un retard de 2 ans est cependant à déplorer. Des réunions publiques d'informations seront programmées.

- PIANO

*Monsieur et Madame Angouillant souhaitent faire don d'un piano à la commune. Monsieur le Maire, souhaite que cette généreuse participation puisse profiter aux enfants mais il n'y a pas de place dans les locaux de l'école. La salle des fêtes n'apparaît pas non plus appropriée en raison des nombreuses locations. Il est donc décidé de le mettre dans la salle du Conseil, en attendant de peut-être lui trouver un nouvel emplacement. Madame Laval a également été conviée à donner son avis sur ce matériel qui est en très bon état et ne nécessitera qu'un accordement. Le Conseil remercie unanimement les donateurs.*

- LIVRES

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nombreux particuliers donnent des livres à la Commune. Les bénévoles de la bibliothèque ne peuvent plus en accepter par manque de place. L'idée d'installer une boîte à livres en libre-service est suggérée. Il s'agit d'un lieu de partage qui pourrait pallier à l'offre culturelle quand la bibliothèque n'est pas ouverte. Cependant, il ne faut pas que cela nuise au travail des bénévoles. Elles sont donc consultées sur ce projet.*

- NOUVELLE DIRECTRICE ECOLE

*Suite au départ de Isia Crusener, en poste depuis 2017, sa remplaçante est venue se présenter. Il s'agit de Christine PEGLIASCO, ancienne directrice de l'école de Sénestis, domiciliée à Guérin.*

- INFORMATION

*La Société Contrôle Technique de l'Habitat, va réaliser une campagne d'information gratuite auprès des particuliers et concernant les risques parasitaires. Les habitants seront démarchés par téléphone. Ni la Mairie, ni l'Etat ne sont partenaires de ce projet.*

- INTERVENTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire demande aux conseillers habitant à Mariaou s'ils ont entendu parler de problèmes de voisinages concernant des chiens, car plusieurs personnes se sont plaintes des aboiements intempestifs.*

*Les barres de maintien des containers à Lachambre ne sont pas réparées.*

*Dépôt d'ordures au pied des containers à l'Eglise : la personne identifiée a été convoquée à la Mairie.*

*Encore énormément de problèmes de dépôts sauvages d'ordures autour de tous les containers et aussi en forêt. Que peut-on faire ?*

*Le chemin des champs fleuris est vraiment en mauvais état. A chaque fois que la communauté intervient, le travail n'est pas adapté à la nature du chemin qui se dégrade de nouveau rapidement.*

*En raison des chaleurs, il paraîtrait que les poubelles sont ramassées beaucoup plus tôt que d'habitude dans certains quartiers. Il serait bien que les habitants soient prévenus afin qu'ils puissent sortir à temps leurs déchets.*